

## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Championnat de Ligue des Pays de la Loire Optimist

Dates complètes : 1<sup>er</sup> avril 2012

Lieu : Lac de la Monnerie à La Flèche

Autorité Organisatrice : Club de Voile de La Flèche

### REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [philgandar@wanadoo.fr](mailto:philgandar@wanadoo.fr) ou par courrier au Club de Voile, base de Voile, Lacs de la Monnerie, 72200 LA FLECHE.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5 € par coureur

Les droits requis seront à régler au moment de la confirmation de l'inscription.

## **5. PROGRAMME**

### **5.1. Confirmation d'inscription :**

Jour et date : 1<sup>er</sup> avril de 8 h 45 à 10 h

### **5.2. Jauge et contrôle :**

Jour et date : 1<sup>er</sup> avril, à la discrétion du jaugeur d'épreuve

### **5.3. Jours de course :**

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
1 <sup>er</sup> avril 2012	10 h 30

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangles, bananes ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau.

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 n'est pas modifiée.

## **9. CLASSEMENT**

**9.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2

**9.2.** Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A.

## **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : coupe au premier minime, au premier benjamin, à la première minime et à la première benjamine.

Lots tirés au sort entre l'ensemble des concurrents.

## **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le club au 02.43.94.25.50 ou par mail : philgandar@wanadoo.fr

*Entraînement possible le samedi 31 mars*

#### ***Hébergement***

*Pour les concurrents qui arriveront le samedi 31 mars, un hébergement est proposé au Centre d'Hébergement Educatif et Sportif (C.H.E.S.), situé à moins de 100 mètres du Club de Voile. Les remorques et les bateaux pourront être laissées pour la nuit dans l'enceinte du Club,*

*Tarifs CHES par personne:*

*- nuit : 20 €*

*- petit déjeuner : 3€*

*- repas samedi soir : 9 € (possible seulement si plus de dix repas réservés avant le 21 mars)*

*Réservation et règlement :*

*Merci de réserver en complétant le formulaire hébergement joint, sans oublier de joindre votre règlement par chèque à l'ordre du Club de Voile de La Flèche.*